

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0413

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Pôle Éducation Enfance Jeunesse
Coordination Petite Enfance
Tél : 04.66.56.43.92
Réf : IDP/SG/2025.10.

Objet : Convention à titre onéreux pour l'intervention d'une psychologue clinicienne, Mme Adeline ROURE, pour des séances d'analyse des pratiques professionnelles au sein des établissements petite enfance Les P'tits Loups, 1.2.3 Soleil et Danielle Casanova de la Communauté Alès Agglomération secteur Nord Ouest pour la période du 1er septembre 2025 au 31 décembre 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024

Considérant l'obligation d'organiser des séances de travail portant sur l'analyse des pratiques professionnelles dans les établissements d'accueil de la Communauté Alès Agglomération, conformément au décret du 30 août 2021 qui modifie l'article R2324-37 du Code de la santé publique et demande aux établissements d'accueil du jeune enfant de mettre en place un dispositif d'analyse de la pratique pour son personnel,

Considérant l'intérêt de ces séances dont l'objectif est de proposer aux établissements petite enfance de la Communauté Alès Agglomération, un outil collectif permettant aux personnels chargés de l'encadrement des enfants de développer une posture réflexive sur leur pratique professionnelle,

Considérant que cette prestation est proposée pour un montant horaire TTC de 80 € (quatre vingts euros toutes taxes comprises), déplacement compris,

Considérant que dans ce contexte, la proposition de Mme Adeline ROURE constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour assurer ces interventions en qualité de psychologue clinicienne, sur les établissements d'accueil Les P'tits Loups, 1.2.3 Soleil et Danielle Casanova du secteur Nord Ouest,

Considérant qu'au regard de la réponse favorable de Mme Adeline ROURE à la réalisation de ces interventions en qualité de psychologue clinicienne pour les 3 établissements petite enfance du secteur Nord Ouest gérés par la Communauté Alès Agglomération, il convient de déterminer les conditions particulières d'exécution desdites prestations par voie de convention,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Mme Adeline ROURE, psychologue clinicienne, domiciliée 473 rue André Charles Boulle – 30100 Alès, est retenue au titre de la prestation relative à l'organisation de séances de travail portant sur l'analyse des pratiques professionnelles avec les personnels petite enfance des établissements d'accueil de la Communauté Alès Agglomération du secteur Nord Ouest, pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 décembre 2025.

Ladite prestation consiste en 3 séances maximum sur chacun des 3 établissements petite enfance du secteur Nord Ouest sur la période retenue, séances d'une heure trente minutes chacune, dont les jours et les horaires seront fixés en collaboration avec les responsables des établissements petite enfance et le service de coordination petite enfance.

Elle est proposée au tarif horaire de 80 € (frais de déplacement compris), soit 120 € par séance, ce qui représente pour les 3 établissements sur la durée de la convention un total maximum de 9 séances, soit 1 080 € (mille quatre cents euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 2 :

Les conditions particulières d'exécution de ladite prestation, portant interventions d'une psychologue clinicienne, pour les 3 établissements petite enfance secteur Nord Ouest seront précisées dans la convention.

Cette prestation fera l'objet d'une facturation globale présentée, par et au nom de Mme Adeline ROURE, psychologue clinicienne, 473 rue André Charles Boulle - 30100 Alès, au mois de décembre 2025, en fonction du nombre de séances réellement organisées.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération et Monsieur le receveur communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 03 NOV. 2025
Le président
Christophe RIVENQ

